



INTERPOL

NUMÉRO 13 | DÉCEMBRE 2019

SIPAO

LETTRE D'INFORMATION



Hon. Edward Amin Soloku

Ministre des Affaires intérieures de la République de Sierra Leone

ÉDITORIAL

Chères collègues, chers collègues,

Permettez-moi de saisir cette occasion pour faire un point de rappel sur la situation de la sécurité dans notre région et sur ses conséquences sur l'environnement de nos pays respectifs. Vous n'êtes pas sans connaître le lourd bilan que la criminalité organisée transnationale et le terrorisme, et les peurs qu'ils engendrent, ont eu sur les citoyens de la plupart de nos pays, causant d'importants dommages matériels, le déplacement de milliers de personnes au sein de notre région, la fermeture d'écoles et la destruction des infrastructures médicales. Au fil des années, ces phénomènes nous ont prouvé qu'aucun pays de notre région n'est à l'abri du fléau des infractions transfrontalières et que, de ce fait, aucun pays n'est en mesure de les combattre seul. Du Sahel-Sahara au golfe de Guinée, la menace du terrorisme, la prolifération des armes légères, la piraterie, la cybercriminalité, le trafic de migrants, le vol de véhicules motorisés, le trafic de drogues et d'autres infractions similaires ont obligé nos services chargés de l'application de la loi à réfléchir autrement pour lutter contre cette menace.

C'est en ayant tous ces faits en tête que je souhaite remercier nos chefs de police qui, en 2010, se sont rendu compte que le meilleur moyen de répondre à cette menace était de lui opposer une sécurité collective. De même, cette même année, au cours d'un colloque organisé conjointement à Bruxelles par INTERPOL et par la présidence belge de l'Union européenne, les Chefs de police de l'Afrique de l'Ouest ont déclaré que nos pays devaient s'appuyer sur des bases de données criminelles automatisées afin de partager les informations au niveau national, régional et mondial pour s'attaquer aux enjeux de sécurité qui menacent notre région. Je souhaite souligner ici que l'octroi à INTERPOL du financement européen nécessaire à la mise en œuvre du programme SIPAO et le leadership stratégique assuré par la Commission de la CEDEAO attestent la prise en compte de l'appel lancé par nos chefs de police.

Le SIPAO est dorénavant une composante clé de notre architecture de sécurité et un outil efficace dans la lutte contre la criminalité transnationale et le terrorisme en Afrique de l'Ouest. Cela a notamment été souligné au cours de la cinquante cinquième (55ème) session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO qui s'est tenue le 29 Juin 2019 à Abuja (Nigéria).

J'en appelle à chacune et à chacun pour contribuer à la réussite de la mise en œuvre nationale du programme SIPAO dans nos pays respectifs et je demande

DANS CE NUMÉRO

ÉDITORIAL	1
À LA UNE	2
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	5
LE MOT DU DIRECTEUR	7
LE COIN DES EXPERTS	8



Ce programme est financé par l'Union Européenne



en particulier aux pays qui n'ont pas encore signé avec INTERPOL de protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du programme de le faire. Sur le plan juridique, permettez-moi d'encourager nos législateurs à accélérer la publication de l'Acte additionnel relatif à la protection des données à caractère personnel adopté en 2010 dans le Journal officiel de notre pays et d'entreprendre à sa suite les mesures nécessaires à sa transposition dans la législation nationale, sans oublier la réflexion budgétaire à entamer pour que le programme puisse être pérennisé après la phase de mise en œuvre.

Enfin, au nom de Son Excellence le président et général à la retraite Julius Maada Bio et du peuple de la République de Sierra Leone, je souhaite réaffirmer le soutien total du gouvernement de la République de Sierra Leone pour la réussite de la mise en œuvre du programme SIPAO. Permettez-moi d'exprimer mes plus sincères remerciements et toute ma gratitude à l'Union européenne pour le financement accordé pour la mise en œuvre du programme SIPAO, à INTERPOL pour l'expertise technique fournie aux États membres, et à la Commission de la CEDEAO pour son leadership stratégique lors de la conduite de la mise en œuvre du programme SIPAO. Je souhaite également remercier tous les pays participants pour la résilience dont ils ont fait preuve.

J'adresse mes plus vifs remerciements à chacune et chacun de vous.

À LA UNE

Le Secrétaire Général d'INTERPOL encourage les pays du G5 Sahel à faire du programme SIPAO un outil essentiel dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale.

Le 11 septembre 2019, le Secrétaire Général d'INTERPOL, Jürgen STOCK, a participé à la rencontre des ministres en charge de la sécurité de l'espace G5 Sahel à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Au cours de cette journée d'échanges et de discussions sur la situation sécuritaire dans le G5 Sahel, les ministres de la Sécurité du Niger, du Mali, du Burkina Faso, de la Mauritanie et du Tchad se sont exhortés à plus de coordination dans la lutte contre le terrorisme grandissant dans cette zone.

Lors de sa prise de parole, le Secrétaire Général d'INTERPOL a souligné l'engagement soutenu et infaillible de l'Organisation

dans la région dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale. Il a aussi évoqué devant les ministres en charge de la Sécurité la nécessité d'un partage accru d'informations en vue d'endiguer les menaces qui pèsent sur la région.

À cet effet, il a encouragé les pays du G5 Sahel à accélérer la mise en œuvre du système SIPAO dans leurs pays respectifs en vue de pallier ce déficit de partage d'informations entre les services chargés de l'application de la loi de ces pays.

En marge de cette réunion, le Secrétaire Général d'INTERPOL a procédé à la signature du protocole d'accord entre le gouvernement du Burkina Faso et INTERPOL avec le ministre en charge de la Sécurité, Monsieur Ouséini COMPAORE. À la suite de la signature du protocole d'accord, M. STOCK a salué l'engagement des autorités politiques du Burkina Faso dans la mise en œuvre du programme SIPAO qui soutient le projet IRAPOL à l'échelle nationale.

Pour rappel, le Burkina Faso dispose, depuis 2012, de son propre système d'information policière appelé IRAPOL (Identification, Rapprochement et Analyse de Police). Le gouvernement a officiellement décidé de continuer à utiliser le système IRAPOL avec l'appui technique et matériel du programme SIPAO pour le renforcer.



Signature du protocole d'accord entre INTERPOL et le gouvernement du Burkina Faso sur le SIPAO en présence du SG Interpol et du Ministre de la sécurité, 11 Septembre 2019, Ouagadougou (Burkina Faso)

À LA UNE

Le 4^e Comité de pilotage du Programme SIPAO exhorte les pays à renforcer leur engagement dans la mise en œuvre du système SIPAO.

Le 4^e Comité de pilotage du Programme SIPAO, qui s'est déroulé à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 26 au 27 novembre 2019, a vu la participation des représentants des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Tchad sous la coprésidence de la CEDEAO et de l'Union européenne.

La qualité des échanges lors de cet important Comité a été rehaussée par la présence effective de Madame le ministre de la Justice de Guinée-Bissau ainsi que du Directeur général de la Police nationale du Burkina Faso.

L'état d'avancement du programme a été présenté et examiné, avec un accent particulier mis sur les progrès accomplis pays par pays. Ont été également débattus au cours de ce Comité les conclusions et recommandations du Comité des Experts de la CEDEAO et l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la 3^{ème} réunion du Comité de pilotage de mars 2019.

Au cours des différentes présentations, le programme SIPAO a passé en revue ses réalisations au cours des six derniers

mois, dont les 14 protocoles d'accord signés avec les pays bénéficiaires du programme. Cela s'est encore illustré au cours du Comité, avec la remise officielle par la ministre de la Justice de Guinée-Bissau du protocole d'accord signé avec INTERPOL au Directeur de la Planification et du Développement, Monsieur Dirk ALLAERTS.

Au terme des échanges et des discussions, plusieurs recommandations ont été formulées à l'égard des pays, mais aussi des partenaires de mise en œuvre.

Assurant la coprésidence du Comité, Madame Daniela ROFI, Représentante de l'Union européenne, a remercié les participants pour leur persévérance dans la mise en œuvre du programme SIPAO et les a assurés du soutien constant de l'Union européenne. Le Représentant de la Commission de la CEDEAO et coprésident de la réunion, M. Abdourahmane DIENG, a, quant à lui, encouragé les pays à s'engager pleinement dans la mise en œuvre du programme et a souligné la nécessité d'obtenir des résultats concrets avant la fin du programme en 2022.



4^e comité de pilotage du programme SIPAO, 26 Novembre 2019, Abidjan (Côte d'Ivoire)



Photo officielle de la cérémonie d'ouverture du séminaire juridique, 22 Octobre 2019, Abidjan (Côte d'Ivoire)

Les experts gouvernementaux des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie se penchent sur le cadre juridique du programme SIPAO.

Les experts gouvernementaux des pays de la CEDEAO et de la Mauritanie se sont réunis dans le cadre d'un Comité d'experts gouvernementaux de la CEDEAO à Abidjan du 22 au 24 octobre 2019 en présence des représentants d'INTERPOL, de la CEDEAO et de l'Union européenne. Deux experts indépendants de la région, spécialistes en protection des données à caractère personnel, ont également pris part à ce Comité.

Au cours du Comité, un large éventail de questions ont été examinées, notamment l'état de mise en œuvre des recommandations émises par le séminaire juridique qui s'est tenu en mars 2019, l'adoption du projet de Guide des bonnes pratiques du programme SIPAO en matière de protection des données à caractère personnel, la modification de la liste d'infractions contenue dans le système SIPAO actuel et l'élargissement du périmètre des données utilisées dans le cadre du programme.

Sous la présidence du Point de contact juridique du Niger, M. Amadou Morou, le Comité a été l'occasion pour les participants d'échanger et de formuler les recommandations suivantes :

- Les services chargés de l'application de la loi utilisant le système SIPAO se conforment au Guide des bonnes pratiques du programme SIPAO en matière de protection des données à caractère personnel.

- La liste des infractions figurant dans chaque système national SIPAO soit modifiée afin de se conformer aux dispositions du droit national du pays participant au programme SIPAO, au travers d'une procédure de transposition en deux étapes :

Phase 1 : chaque pays participant au programme SIPAO devra compléter, avant fin avril 2020, un tableau des infractions présélectionnées à inclure dans son système national SIPAO.

Phase 2 : à compter de la fin de la période de mise en œuvre par INTERPOL, chaque pays participant au programme SIPAO devra finaliser la transposition complète de sa législation nationale en la matière dans son système national SIPAO.

- Le périmètre des systèmes SIPAO nationaux soit élargi pour inclure les catégories de données de police administrative.

Le programme SIPAO, de concert avec les pays participants, s'est donc engagé à faire du système SIPAO un outil légal et fiable en matière de protection des données à caractère personnel. Cet outil prendra en compte les spécificités juridiques de chaque pays participant au programme, afin d'accroître l'efficacité de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale dans la région.

Le NIGER passe un nouveau cap : son système national SIPAO est désormais connecté au système d'information d'INTERPOL I-24/7

Le Niger poursuit son avancée dans la mise en œuvre du programme SIPAO. Le Bureau central national INTERPOL de Niamey et le Service de documentation judiciaire et criminelle (SDJC) abritant le programme SIPAO ont signé un accord concernant l'octroi d'un accès direct au système d'information d'INTERPOL I-24/7 le 4 novembre 2019.

L'accord signé entre les deux parties a pour objectif d'autoriser le SDJC, conformément à l'article 31 du Règlement d'INTERPOL sur le traitement des données et à la « Charte d'accès au système d'information d'INTERPOL par les entités nationales », à consulter directement les données traitées dans le système d'information d'INTERPOL I-24/7.

C'est un grand pas en avant pour le programme SIPAO du Niger, qui bénéficiera désormais d'un accès direct aux bases de données d'INTERPOL relatives aux véhicules volés, aux

documents de voyage volés ou perdus, aux documents administratifs volés, aux personnes recherchées, aux empreintes digitales et aux armes illicites.

En attendant la mise en place de la plateforme régionale sous l'égide de la CEDEAO, qui permettra le partage d'informations entre les pays de l'Afrique de l'Ouest, le programme SIPAO du Niger est désormais le premier système intégrant la dimension internationale de la mise en œuvre du programme, grâce à un échange d'informations avec le reste du monde via le réseau I-24/7.

Emboîtant le pas du Niger, le Mali et le Ghana ont aussi procédé à la signature de l'agrément I-24/7. Les mesures techniques sont en cours de mise en œuvre pour raccorder les systèmes dans les semaines à venir.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les agents chargés de l'application de la loi sensibilisés au programme SIPAO à Niamey

Du 9 au 11 septembre 2019, une séance d'information de sensibilisation au programme SIPAO à l'intention des agents chargés de l'application de la loi s'est tenue à Niamey, au Niger.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Secrétaire Général du ministère de l'Intérieur, en présence du Chef de Coopération de la DUE au Niger et du Chargé du Bureau CEDEAO au sein du ministère des Affaires étrangères du Niger.

Dans leurs allocutions, ils ont chacun rappelé l'importance du programme SIPAO dans la lutte contre la criminalité dans la bande sahéenne, et exhorté les agents chargés de l'application de la loi à s'approprier cet outil et à être les ambassadeurs du programme SIPAO à l'issue de la session.

Ces sessions d'information et de sensibilisation ont mobilisé autour de 400 personnes issues de tous les services chargés de l'application de la loi et les acteurs du système pénal du pays. Ainsi étaient représentés : la Police nationale, la Gendarmerie nationale, la Garde nationale, les Eaux et forêts ainsi que des magistrats du ministère de la Justice.

Durant les trois jours, le Point de contact national, M. TAHIROU Moustapha, ainsi que l'équipe du Service de documentation judiciaire et criminelle (SDJC), soutenus par l'officier pays Dominique DUPONT, ont présenté les thématiques suivantes aux participants :

- le programme SIPAO : sa genèse, ses objectifs, les acteurs et les étapes de sa mise en œuvre ;
- le système SIPAO : son rôle, son fonctionnement et ses fonctionnalités ;
- la mise en œuvre du système SIPAO au Niger : les différentes étapes depuis 2012, le cadre juridique, le DACORE et son fonctionnement, l'expérience des agents en matière d'alimentation quotidienne de la base de données, le fonctionnement des postes distants autonomes actuels et la question de l'interconnexion en cours de réalisation ;
- la démonstration du fonctionnement de l'application SIPAO.

Ces différentes thématiques ont fait l'objet de discussions fructueuses entre les participants, démontrant ainsi l'intérêt et l'engagement de ceux-ci à s'approprier le système SIPAO et à être acteurs du changement au sein de l'architecture sécuritaire du Niger. Ils se sont engagés à transmettre ce qu'ils ont appris au sein de leurs différents services.

Le programme SIPAO prévoit de tenir ses prochaines séances d'information et de sensibilisation au Ghana et au Bénin dès le premier trimestre de l'année 2020 pour renforcer l'appropriation et une meilleure utilisation du système dans ces pays.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les pays participant au programme SIPAO formalisent leur engagement par la signature d'un protocole d'accord avec INTERPOL.

Dans le cadre de sa collaboration avec les pays participant au Programme SIPAO, INTERPOL a élaboré un protocole d'accord en vue d'encadrer la mise en œuvre du programme dans les pays participants. Le protocole d'accord, qui décrit les droits et devoirs des deux parties dans le processus de mise en œuvre du programme SIPAO, a été transmis à chaque pays participant pour négociation et signature.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2019, plusieurs pays ont procédé à la signature du protocole d'accord avec INTERPOL, à savoir le Niger, le Bénin, la Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau.

Il convient également de souligner la remise officielle du protocole d'accord entre le gouvernement de Guinée-Bissau et INTERPOL au cours de la 4^{ème} réunion du Comité de pilotage du programme par la ministre de la Justice de Guinée-Bissau, Madame Ruth DA CONCEICAO MONTEIRO.

À ce jour, 14 des 16 pays participant au programme ont déjà signé le protocole d'accord sur la mise en œuvre du programme SIPAO. Concernant les deux derniers pays, des



Signature du mémorandum d'accord entre INTERPOL et la Guinée-Bissau, représenté par son Ministre de la justice, 26 novembre 2019, Abidjan (Côte d'Ivoire)

discussions sont en cours avec les autorités politiques et judiciaires de ces pays en vue d'une signature rapide du protocole d'accord.

INTERPOL procède à la remise officielle d'équipements informatiques au gouvernement du Togo dans le cadre du lancement du programme SIPAO.

Afin de concrétiser cet engagement et de débiter les travaux de numérisation des données policières au format papier, le programme SIPAO a procédé à la remise officielle de dons d'équipements le 5 novembre 2019 au ministère de la Sécurité et de la Protection civile.

La remise officielle de ces équipements a été présidée par le ministre de la Sécurité et de la Protection civile, en présence de Madame l'Ambassadrice et Chef de la Délégation de l'UE au Togo ainsi que de l'Ambassadeur et Haut Représentant de la CEDEAO au Togo. INTERPOL a été représentée à cette cérémonie par son Directeur de la Planification et du Développement.

Il convient de souligner que les équipements du système SIPAO étaient composés de 40 scanners, 40 ordinateurs de bureau, 40 onduleurs, 40 disques durs externes et un vidéoprojecteur.

À la suite de la remise des dons, le ministre de la Sécurité a salué la CEDEAO pour l'initiative du programme SIPAO, l'Union européenne pour son financement et INTERPOL pour son professionnalisme dans la mise en œuvre du programme. Il a réaffirmé l'engagement au plus haut niveau de l'État du Togo à soutenir la mise en œuvre du programme et à se l'approprier. Il a enfin enjoint les bénéficiaires finaux, notamment les directeurs généraux des services chargés de

l'application de la loi, de faire très bon usage des équipements.

Ce don d'équipements marque le début de la phase pratique de mise en œuvre du programme au Togo. À cet effet, une formation destinée à 15 agents issus de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale et de l'Office central de répression du trafic illicite des drogues et du blanchiment (OCRTIDB) a été organisée du 12 au 16 décembre 2019 à Lomé.



Remise officielle d'équipement entre la Cheffe de la Délégation de l'UE au Togo et le Ministre de la Sécurité et de la Protection civile, 05 Novembre 2019, Lomé (Togo)

LE MOT DU DIRECTEUR



Richard GOTWE
Chef du programme SIPAO

Chères collègues, chers collègues,
Je vous adresse à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2020. Nous avons pu compter, au cours de l'année dernière, sur votre engagement et votre soutien constants. Mon souhait est de les voir se décupler au cours de la nouvelle année, afin que nous puissions atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés lors du dernier Comité de Pilotage du programme à Abidjan fin novembre 2019.

Ce Comité de Pilotage a été l'opportunité de réunir la grande famille SIPAO, dont les délibérations se sont concentrées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme SIPAO. La réunion a été coprésidée par les

représentants de l'Union européenne et de la Commission de la CEDEAO.

Les quelques points clés de l'état d'avancement que je peux partager ici sont les suivants :

- 13 des 16 pays participants ont signé un protocole d'accord sur la mise en œuvre du programme SIPAO avec INTERPOL (14 après la remise du protocole signé par la Guinée-Bissau durant le Comité) ;
- 16 des 16 pays participants ont désigné leur point de contact unique (SPOC) SIPAO ;
- 6 des 16 centres de recueil et d'enregistrement des données du programme SIPAO (DACORE) sont opérationnels ;
- 4 des 16 pays participants disposent de sites distants opérationnels connectés à leurs systèmes nationaux respectifs ;
- 316 postes de travail SIPAO ont été livrés dans 10 pays ;
- Des sessions de formation SIPAO ont été organisées dans 6 des 16 pays participants. 75 agents des forces de l'ordre ont été formés ;
- 3 des 16 entités nationales désignées, responsables de leurs systèmes nationaux SIPAO respectifs, ont signé l'accord de coopération sur l'accès direct et l'utilisation du

système I-24/7 d'INTERPOL ;

- 1 des 16 pays participants a établi une connexion avec le système I-24/7 d'INTERPOL ;
- Un guide des bonnes pratiques en matière de protection des DACP a été élaboré, présenté et adopté par les pays participants.

Les principaux objectifs à atteindre d'ici à fin 2020 sont les suivants :

- 6 pays participants disposeront de sites distants opérationnels connectés au système SIPAO ;
- 8 pays participants auront établi un DACORE ;
- 6 systèmes nationaux SIPAO seront connectés au système I-24/7 d'INTERPOL (d'ici à mi-2020) ;
- 4 pays participants disposeront d'une équipe de formateurs nationaux certifiés SIPAO ;
- 4 pays participants incluront des modules de formation SIPAO dans les programmes de formation de base des forces de l'ordre ;
- Le programme SIPAO présentera aux autorités nationales un budget estimatif pour l'entretien de l'équipement et des locaux, y compris les coûts de fonctionnement du système national SIPAO.

Je vous remercie encore pour le soutien que vous apportez à l'équipe SIPAO sur le terrain.

Bonne année 2020 !

	MAURITANIE	GUINÉE BISSAU	GUINÉE	GHANA	GAMBIE	CÔTE D'IVOIRE	CAP VERT	BENIN	BURKINA FASO	SIERRA LEONE	SÉNÉGAL	NIGER	NIGERIA	LIBÉRIA	MALI	TOGO
SIGNATURE DU PROTOCOLE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE SIPAO	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
DÉSIGNATION D'UN POINT DE CONTACT UNIQUE (SPOC)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CENTRES DE RECUEIL ET D'ENREGISTREMENT SIPAO OPÉRATIONNELS				✓				✓	✓	✓		✓			✓	
SITES DISTANTS OPÉRATIONNELS CONNECTÉS À LEURS SYSTÈMES NATIONAUX								✓	✓	✓		✓				
LIVRAISON DE POSTES DE TRAVAIL SIPAO EN 2019	✓		✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓
ORGANISATION DE SESSIONS DE FORMATIONS SUR SIPAO EN 2019	✓			✓	✓									✓	✓	✓
ACCORD DE COOPÉRATION SUR L'ACCÈS DIRECT ET L'UTILISATION DU SYSTÈME I-24/7				✓								✓			✓	
CONNEXION AVEC LE SYSTÈME I-24/7													✓			

LE COIN DES EXPERTS

Le Guide des bonnes pratiques du programme SIPAO en matière de protection des données à caractère personnel : vers une meilleure protection des données à caractère personnel

Le Guide des bonnes pratiques du programme SIPAO en matière de protection des données à caractère personnel (le « Guide ») est la réponse à une demande formulée au cours du séminaire juridique sur le programme SIPAO, qui s'est tenu du 19 au 20 mars 2019 et a réuni les points de contact et les experts juridiques des 16 pays participant au programme SIPAO. Face aux inquiétudes relatives à l'absence d'une législation adéquate et d'une autorité de protection des données à caractère personnel dans certains pays participant au programme, il a été proposé d'élaborer un projet de guide des « bonnes pratiques » en matière de traitement des données à caractère personnel dans le système SIPAO et de le soumettre à l'examen des points de contact et des experts juridiques du programme SIPAO au cours d'un atelier juridique dédié.

Ainsi, INTERPOL a préparé le Guide, un outil ayant pour objectif d'aider les services chargés de l'application de la loi à traiter les données dans le système SIPAO national dans le respect de l'Acte additionnel A/SA.1/01/10 relatif à la protection des données à caractère personnel dans l'espace de la CEDEAO, des autres lois et réglementations applicables au sein des pays concernés, ainsi que des normes et bonnes pratiques internationales en matière de traitement des données à caractère personnel dans le cadre des systèmes d'information policière.

Le Guide a été présenté lors du Comité des experts gouvernementaux de la CEDEAO et de la Mauritanie, qui s'est réuni du 22 au 24 octobre 2019. Le Guide a été très bien

accueilli par les participants et adopté à la fin du Comité, avec la recommandation que les services chargés de l'application de la loi utilisant le système SIPAO se conforment au Guide du programme SIPAO et « qu'ils prennent les mesures nécessaires, telles que des formations de renforcement des capacités ou des campagnes de sensibilisation à la protection des données à caractère personnel, pour assurer une réelle conformité avec le Guide ».

Dans ses 12 chapitres, le Guide traite des principes généraux de la protection des données, du rôle des autorités nationales de protection des données, des bonnes pratiques dans le cadre de l'ensemble des opérations de traitement (collecte, partage, mise à jour, effacement, etc.) des données à caractère personnel, entre autres thèmes essentiels au traitement des données à caractère personnel dans les systèmes SIPAO nationaux. L'objectif est de fournir des orientations pratiques aux services chargés de l'application de la loi quant à la meilleure manière de traiter les données de police dans leur système SIPAO national.

Si le Guide se veut un outil mis à la disposition des pays participant au programme SIPAO afin d'améliorer la protection des données à caractère personnel lors du traitement des données dans les systèmes SIPAO nationaux, il n'exonère nullement les États membres de la CEDEAO de leurs obligations en vertu de l'Acte additionnel, notamment celles requérant l'adoption d'une législation nationale relative à la protection des données et la mise en place d'une autorité de protection des données.



INTERPOL

CONTACT

PROGRAMME SIPAO

infoWAPIS-SIPAO@interpol.int
www.interpol.int

AVERTISSEMENT



Le contenu de la présente brochure ne reflète pas la position officielle de l'Union européenne. Les informations et les opinions y figurant n'engagent que leur(s) auteur(s).